## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT Hautes-Pyrénées



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-59 Séance du MERCREDI 3 OCTOBRE 2018

Date d	e la conv	ocation
2	26/09/201	8
Date	de l'affic	hage
2	26/09/201	8
Nomb	re de con	seillers
En exercice	Présents	Représentés
12	7	1

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joseph FROMIGUE, vice-Président, mandaté exceptionnellement par André CAZERES, Président, pour assurer la présidence de la séance.

#### Présents:

M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président

Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU - Catherine LISSARRAGUE

MM. Jean-Baptiste RAMON - Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

### Absents excusés :

Mme Françoise TREY; MM. André CAZERES - Christian COUMET

<u>Secrétaire de séance:</u> Mme Marianne SARTHOU est désignée secrétaire de séance

### Objet de la délibération :

PRESENTATION DES RAPPORTS TECHNIQUE ET FINANCIER 2017 DE LA SPL DES THERMES DE CAUTERETS

Le Vice-Président rappelle l'article 7 de la convention d'affermage liant la Commission Syndicale à la SPL des Thermes de Cauterets : « Afin de permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions techniques et financières, par la collectivité délégante, le fermier produira chaque année, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice considéré, un compte rendu technique et un compte rendu financier. »

Le Vice-Président présente au conseil les rapports technique et financier de la SPL pour l'année 2017 fournis par la direction de l'établissement.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés (huit voix pour),

#### **DECIDE**

- DE PRENDRE ACTE des rapports technique et financier 2017 de la SPL des thermes de Cauterets.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

- 5 OCT. 2018

ARRIVEE

Le Président André CAZERES